GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

2025

DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE

L'édito

En 2017, la Métropole s'est dotée d'un schéma directeur des déchets pour la période 2020-2030. Grâce à la mobilisation de tous, de nombreuses actions ont été engagées. Elles se sont poursuivies en 2025, avec des résultats concrets, comme la diminution continue du poids des déchets collectés, la livraison de la nouvelle déchèterie Jacquard et la reconstruction en cours du site de compostage.

Une revalorisation de 0,5 point du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été validée en 2025 afin de répondre aux investissements importants à venir, estimés à 494 M€ entre 2025 et 2033, avec notamment la reconstruction de la nouvelle Unité d'Incinération et de Valorisation Énergétique (UIVE).

Les défis restent nombreux et les années à venir vont être déterminantes pour favoriser l'adhésion des usagers aux bons gestes de tri.

Au regard de ces enjeux, je suis heureux de m'engager avec les équipes pour construire ensemble un territoire plus durable et plus solidaire.



Jean-Yves PORTA

Vice-président en charge de la prévention, la collecte et la valorisation des déchets

L'ESSENTIEL DE 2025



LE TRI DES TEXTILES : UNE FILIÈRE EN CRISE

La collecte et le tri du textile ont connu de très fortes tensions en 2025 partout en Europe. La surconsommation de textiles de mauvaise qualité provoque un afflux de matière à faible revalorisation tandis que les prix bas de l'ultra fast-fashion limitent les débouchés du textile de seconde main pour les structures locales de l'économie sociale et solidaire : c'est tout un modèle économique qui est remis en question.



LA NOUVELLE DÉCHÈTERIE GRENOBLOISE EST OUVERTE

La cinquième déchèterie nouvelle génération a ouvert rue Jacquard en septembre 2025 avec pour objectif d'augmenter la quantité de déchets recyclés et faciliter le réemploi. Cette nouvelle déchèterie plus grande plus pratique et plus sûre que l'ancienne, a remplacé aussi les petites déchèteries devenues obsolètes de Jouhaux et Peuplier.



LA MÉTHANISATION : DÉMARRAGE DES TRAVAUX

En novembre 2025, les travaux de modernisation du centre de compostage ont débuté. La production de compost et de biogaz grâce à la méthanisation et l'amélioration des conditions de travail figurent parmi les objectifs principaux de cette transformation. Afin d'assurer la continuité du traitement des déchets alimentaires, l'exploitation est maintenue pendant toute la durée des travaux, jusqu'en 2027.



LE TRI DES EMBALLAGES HORS FOYER

Le tri des déchets dans l'espace public (compétence communale) et dans les établissements recevant du public, parcs, gymnases, ... est une obligation depuis janvier 2025. Dans le cadre d'un appel à projets de CITEO, la Métropole a contractualisé avec 8 communes pour sa mise en place progressive et permettre ainsi la continuité du geste de tri. Le soutien financier de l'éco organisme porte sur les équipements de collecte sélective : corbeilles de tri, abri-bacs...

Le territoire

Grenoble Alpes Métropole est chargée de la prévention, la collecte et le traitement des déchets produits par les habitants des 49 communes. Elle peut prendre en charge les déchets des professionnels à condition qu'ils soient collectés et traités dans les mêmes conditions.

456 596 HABITANTS

414 KG DE DÉCHETS PRODUITS PAR HABITANT EN 2025

49 COMMUNES

TAUX DE VALORISATION MATIÈRE 45 % ÉNERGÉTIQUE 52 %

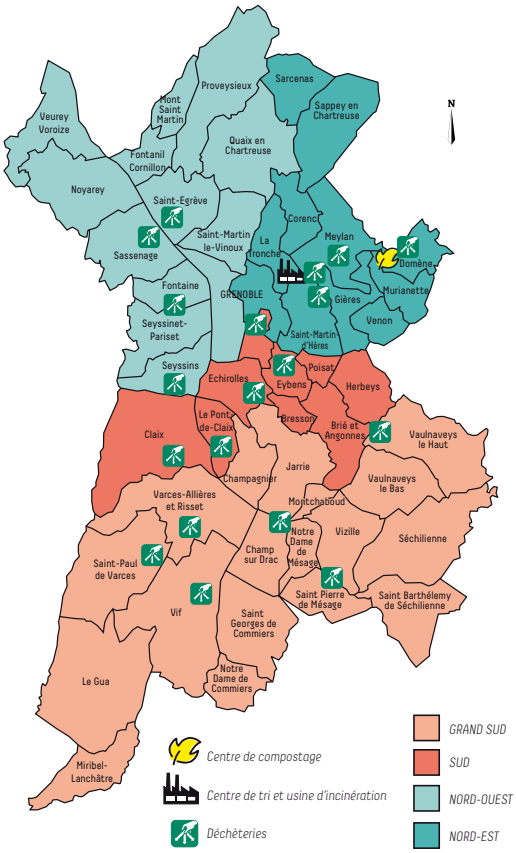

La gestion des déchets



379 agents



85 camions de collecte

	ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS		VALORISATION		RESSOURCES PRODUITES
EMBALLAGES & PAPIERS	 72 000 bac de tri 587 PAV tri	 **TRI** CENTRE DE TRI La Tronche mutualisé avec 6 autres EPCI Capacité de traitement 50 000 t/an	 **RECYCLAGE**		 **OBJETS RECYCLÉS**
DÉCHETS ALIMENTAIRES	 23 200 composteurs 23 400 bacs marron	 **COMPOSTAGE** bientôt unité de méthanisation Murianette Capacité de traitement 10 000 t/an			 **COMPOST** pour les exploitations agricoles locales et bientôt production de biogaz
ORDURES MÉNAGÈRES	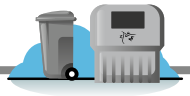 108 900 bacs gris 352 PAV ordures ménagères	 **INCINÉRATION VALORISATION ÉNERGÉTIQUE** ATHANOR La Tronche mutualisé avec 6 autres EPCI Capacité de traitement 180 000 t/an			 **CHAUFFAGE ET ÉLECTRICITÉ**
VERRE	 1 292 colonnes à verre		 **VERRERIES** Drôme, Gard, Loire		 **VERRE**
AUTRES DÉCHETS	 19 déchèteries, bornes textiles. Collecte encombrants sur RDV.		 **RÉEMPLOI, RECYCLAGE INCINÉRATION OU STOCKAGE***		 **OBJETS RÉUTILISÉS, RECYCLÉS OU CHAUFFAGE PRODUIT**

* Certains déchets ne peuvent être réemployés ou recyclés : 11 % sont valorisés en UIVE et 8 % stockés.

Valorisation gérée par des tiers

La prévention des déchets

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (PLPDMA)



Le programme en cours vise à diminuer l'ensemble des déchets collectés de 8% entre 2021 et 2026, et agit sur 5 Axes :

1. Généraliser le compostage et la réduction des végétaux apportés en déchèterie,
2. Encourager le réemploi et la réparation des objets et des textiles,
3. Développer les alternatives aux papiers, emballages et objets à usage unique,
4. Amplifier la lutte contre le gaspillage alimentaire,
5. Engager une dynamique avec tous les acteurs du territoire.

Quelques actions phares de ce programme :

- Mise à disposition de composteurs individuels, installation et suivi de sites partagés avec l'animation et la formation d'un réseau de référents.
- Prêt de broyeurs à végétaux (nombre en croissance) via un partenariat avec les communes.
- Mise en place du schéma directeur réemploi réparation avec la SCIC Fabricanova qui associe 11 acteurs et qui a permis le réemploi de 110 tonnes d'objets supplémentaires en 2025.
- Développement et promotion du réemploi du verre avec la SCIC REVERA.
- Promotion des couches lavables, notamment dans le fonctionnement des crèches, des protections périodiques réutilisables via des acteurs relais auprès du public.
- Un programme d'animations tout public en novembre pour le mois du consommer autrement.

Les résultats en 2025 : les quantités de DMA ont baissé de 77 kg/an/hab entre 2021 et 2025 soit 33 000 tonnes. Plus de 21 000 habitants ont été sensibilisés lors d'un stand, une visite ou un atelier.

L'OBJECTIF GLOBAL DE RÉDUCTION DU SCHÉMA DIRECTEUR DÉCHETS

OBJECTIF

- 20 %

DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS(1) PRODUITS PAR HABITANT D'ICI 2030

PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS(1)

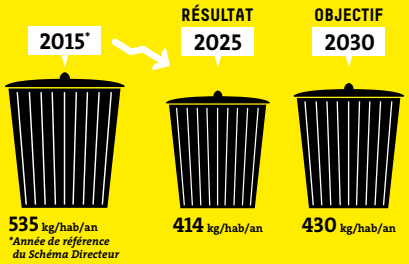

Le PLPDMA fera l'objet d'une révision pour dépasser l'objectif en 2030.

(1) Déchets ménagers et assimilés : ordures ménagères résiduelles + recyclables + déchets de déchèterie.

L'engagement pour la protection de l'homme et l'environnement

LA PROTECTION DES AGENTS

La Métropole a engagé une démarche qualité ambitieuse pour améliorer en continu son service public de gestion des déchets. Certifiée ISO 9001, la Direction des déchets a placé au cœur de ses priorités la satisfaction des usagers, la protection des agents et la préservation de l'environnement. En 2025 le DUERP a été intégralement retravaillé pour renforcer la sécurité des agents.

La hausse des accidents de travail est principalement liée à des chutes et accidents de trajet. Les situations les plus à risque concernent les agents à l'arrière des bennes de collecte et les déplacements à trottinette/vélos. Des actions de prévention ont été engagées : campagne de formation sécurité, réfection de chaussées à risque et adaptation des gants des ripeurs.

SUIVI DES DÉCLARATIONS D'ACCIDENT DU TRAVAIL

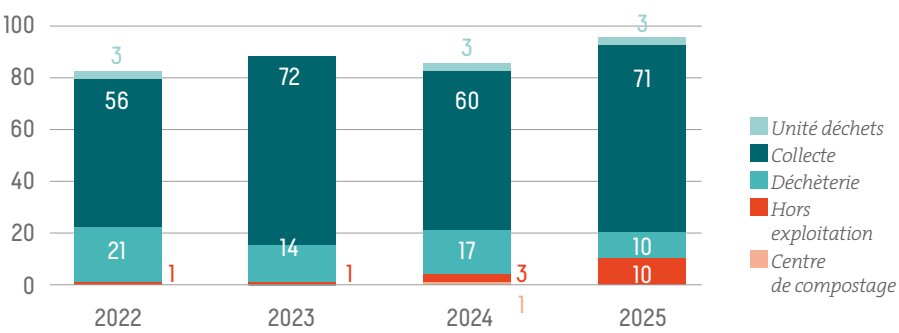

LES ÉMISSIONS ATMOSPHÉRIQUES

75122 TONNES CO_2 ET 165 KGCO_2/HAB

Programme de surveillance environnementale de l'UIVE

Depuis 2011, un programme de surveillance permet de comparer des mesures prises dans la zone d'influence de l'usine (air ambiant, précipitations atmosphériques, sols, végétaux) avec des échantillons témoins situés hors zone. Les résultats de 2025 ne révèlent aucun impact significatif de l'installation sur son environnement. Le rapport complet est consultable par tous les usagers sur simple demande sur grenoblealpesmetropole.fr

Conversion de la flotte de véhicules au Gaz Naturel (GNV) : grosse baisse des émissions

Sur 85 bennes à ordures ménagères 52 circulent aujourd'hui au GNV. La conversion se poursuit en 2026 : 6 nouveaux camions au gaz naturel prévus en 2026 (95 % de monoxyde de carbone CO, 93 % de particules fines PM et 30 % des oxydes d'azote NOx en moins par rapport au diesel).

La collecte

88 % des tonnages sont collectés par des agents métropolitains organisés en 4 secteurs, selon une logique de proximité géographique (Nord-Est, Nord-Ouest, Sud et Grand Sud). Les 12 % restant sont collectés par des prestataires.

FRÉQUENCES DE COLLECTE

Les fréquences de collecte des ordures ménagères (bac gris) et de la collecte sélective (bac de tri) représentent le nombre de ramassage hebdomadaire. Elles varient essentiellement en fonction de la densité de population. À ce jour 70 % des métropolitains ont deux collectes par semaine du bac gris et 60 % deux collectes du bac de tri. Le travail en cours d'optimisation de la collecte est de tendre vers une collecte hebdomadaire du bac gris en lien avec l'accompagnement du bon geste de tri. Les déchets alimentaires sont collectés, eux, une fois par semaine partout où la collecte est déployée.

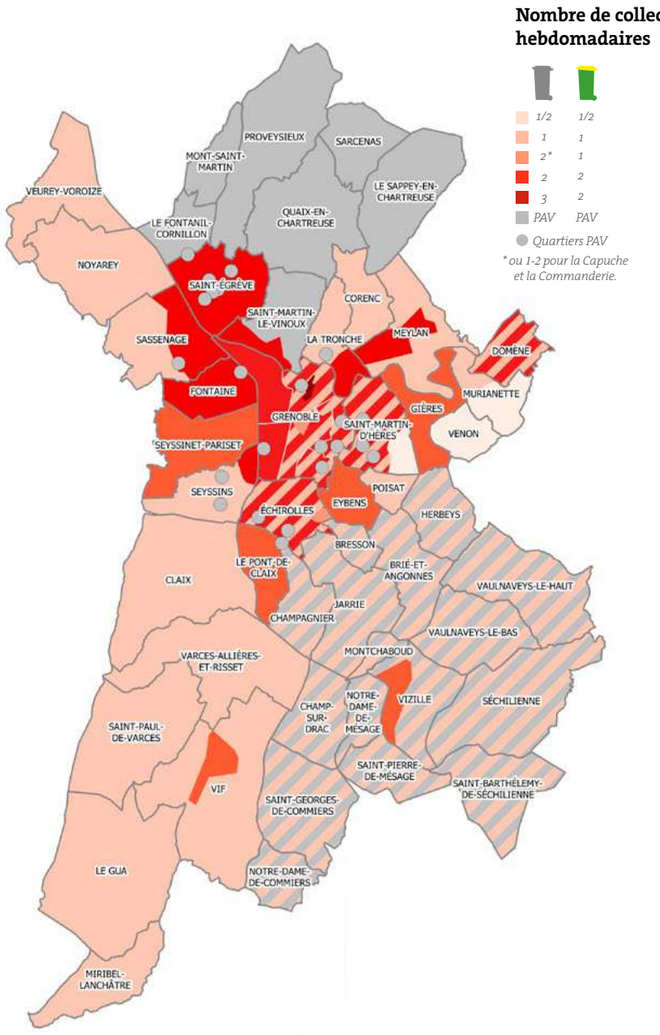

PAV : Point d'Apport Volontaire - PAP : Porte À Porte

RÉPARTITION DES TONNAGES COLLECTÉS



96,7 % Régie
3,3 % Presta

91,1 % PAP
8,9 % PAV

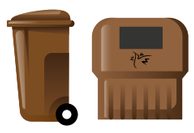

2,6 % Régie
97,4 % Presta

99,9 % PAP
0,1 % PAV

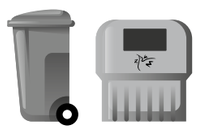

90,9 % Régie
9,1 % Presta

87,9 % PAP
12,1 % PAV



38 % Régie
62 % Presta

0 % PAP
100 % PAV
1 PAV pour 353 habitants

RÉPARTITION DES DÉCHETS COLLECTÉS

Le tonnage global collecté enregistre une baisse de 2.6 % par rapport à 2024. La diminution la plus marquée est observée en déchèterie (moins 3 300 tonnes).

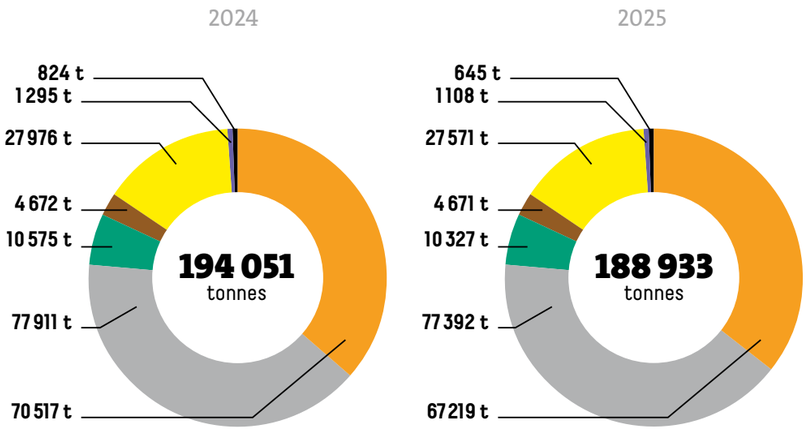

ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS (en kg/an/hab)

L'objectif global à 2030 est dépassé et bien en deçà de la moyenne régionale. Les enjeux se concentrent aujourd'hui sur le comportement des usagers à poursuivre la réduction des déchets évitables et davantage se conformer aux consignes de tri pour l'atteinte de l'objectif de réduction des déchets résiduels.

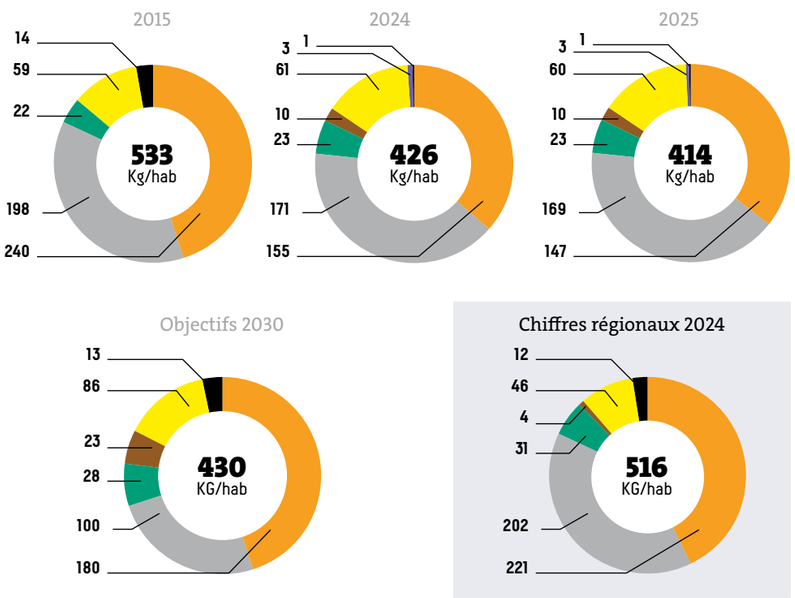

Les déchèteries

La Métropole s'est engagée en 2019 via un schéma directeur spécifique à moderniser ses déchèteries pour les rendre plus sûres et plus confortables pour l'usager tout en multipliant les flux à trier pour favoriser le réemploi et le recyclage. Afin de sécuriser les lieux et limiter l'accès aux professionnels, un dispositif expérimental a été placé dans 5 déchèteries pour réserver en semaine l'accès des déchèteries aux véhicules inférieurs à 1,9 m ce qui a contribué à réduire les tonnages de gravats et d'encombrants en moyenne sur le dernier trimestre de -16 % et -13 %.

TONNAGES COLLECTÉS EN DÉCHÈTERIES



En 2025, 67 219 tonnes de déchets ont été triées et collectées dans les déchèteries de la Métropole (-4.8 % par rapport à 2024).

La part de la valorisation en compostage (organique) diminue en raison de la baisse des tonnages de déchets verts (-8 %).

Les travaux de maintenance sur l'incinérateur Athanor entraînent une baisse de la valorisation énergétique des encombrants de déchèterie.

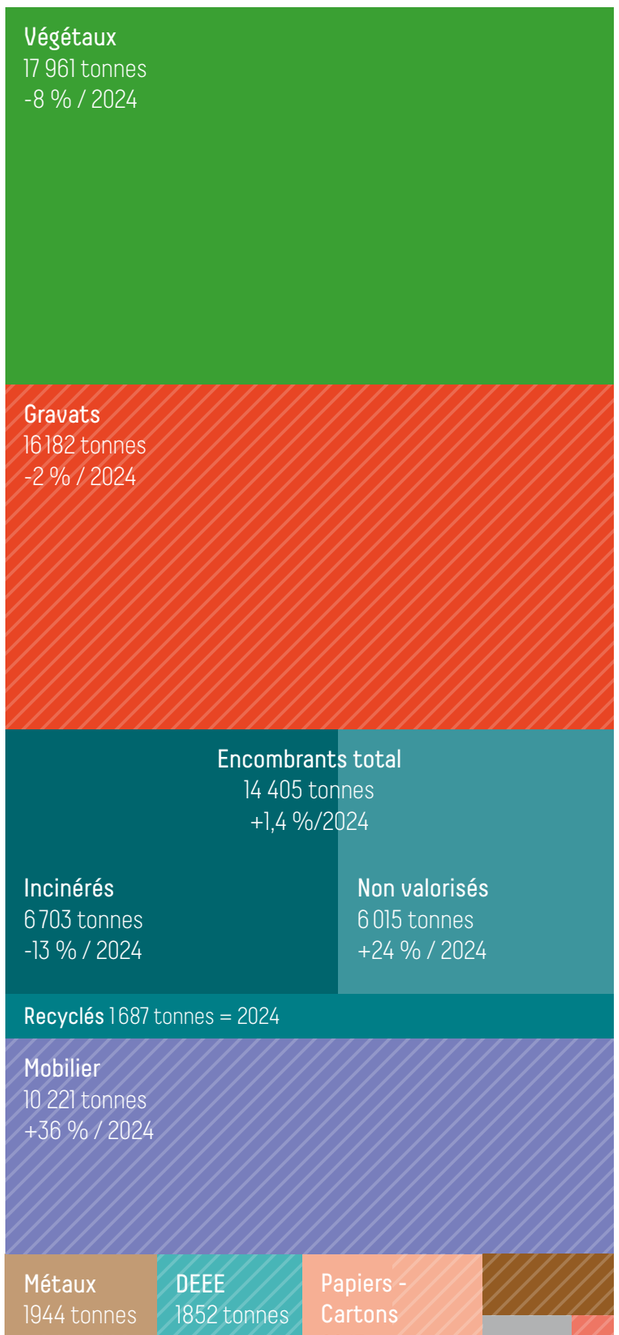

Hachure = Gestion confiée à des Eco organismes.

VALORISATION DES DÉCHETS DE DÉCHÈTERIES

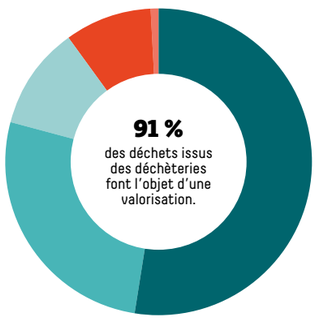

2024	2025	
52,79 %	52,59 %	*Valorisation matière*
27,79 %	26,72 %	*Compostage*
11,72 %	10,92 %	*Valorisation énergétique*
6,96 %	8,95 %	*CSDU II (Enfouissement de déchets non dangereux)*
0,74 %	0,82 %	*Traitement Physico-Chimique puis Incinération*

ÉVOLUTION DU TAUX DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (DMA)

La stabilité observée sur les différents flux collectés engendre une évolution tout aussi stable sur les taux de valorisation. Des collectivités de la région AURA ont toujours recours à la mise en stockage et le taux global est important à 15 %. Le taux de valorisation matière, à l'échelle régionale, plus élevé, tient compte des tonnages de déchets professionnels (gravats, déchets verts par exemple) accueillis en déchèterie publique sur les territoires ne disposant pas de déchèteries professionnelles.

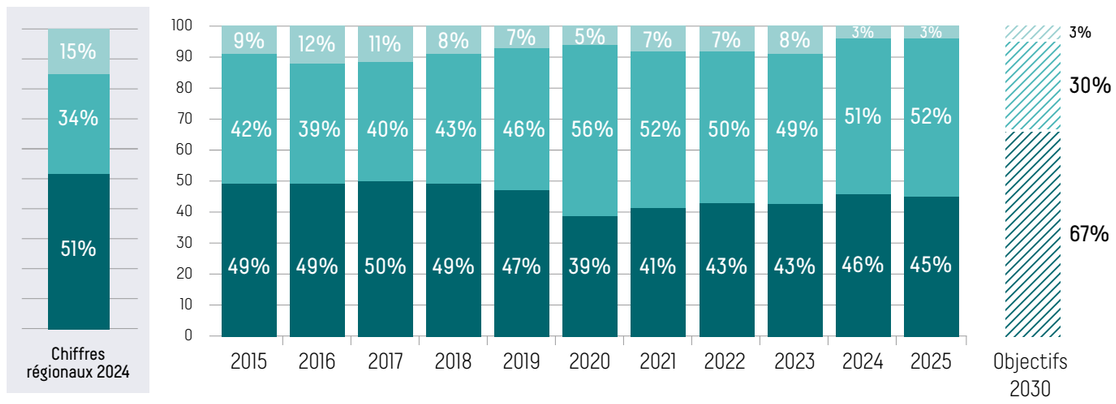

La valorisation

97 % des déchets traités par Grenoble Alpes Métropole sont valorisés

CENTRE DE TRI
41 600 t entrantes dont 25 300 t de la Métropole, 11 600 t du Sud Isère et 4 700 t de DAE*

14 300 t DE MATÉRIAUX RECYCLABLES

CENTRE DE COMPOSTAGE
Total entrants 4 900 t dont 4 700 t de la Métropole et 200 t de tiers

4 900 t *de matière compostée soit 16 kg/an/habitant desservi*

UIVE
177 300 tonnes de déchets incinérés dont 96 600 t de la Métropole, 45 700 t du Sud Isère et 35 000 t de DAE*

18 700 t de mâchefers **
3 300 t de REFIOM **

349 GWH** D'ÉNERGIE
soit la consommation de 30 000 équivalents logements

** Déchets d'Activité Economique ** sur le tonnage total incinéré*

ÉVOLUTION DES REFUS DE TRI ET DES TONNAGES VALORISÉS

On observe peu d'évolution sur le comportement des usagers au regard des consignes de tri. À noter que la consommation d'emballages en verre est en diminution, le gisement reste inférieur à la moyenne régionale.

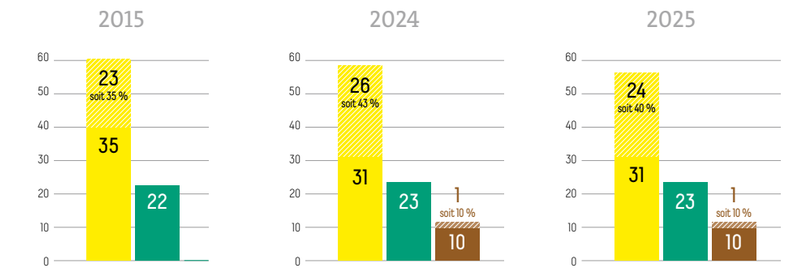

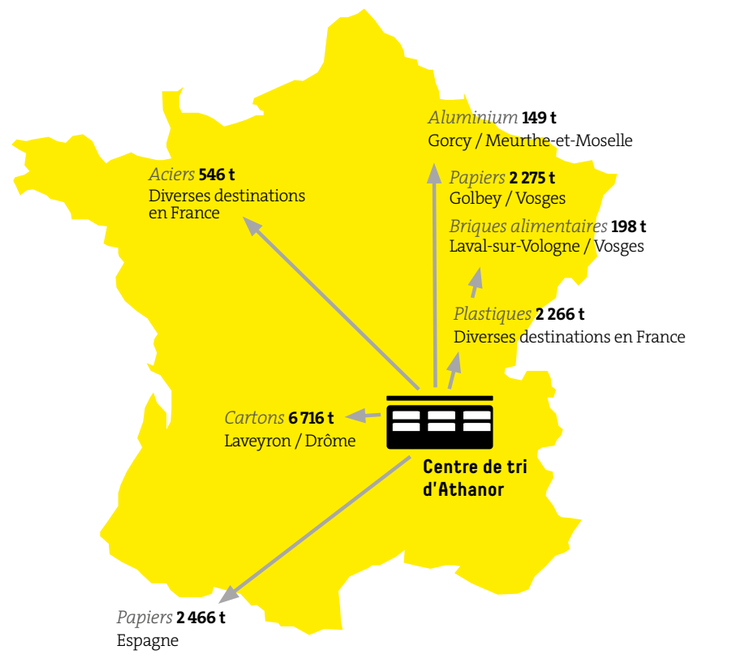

Tonnages et principales destinations des matériaux extraits au centre de tri

VALORISATION DE L'ENSEMBLE DES DÉCHETS (DMA)

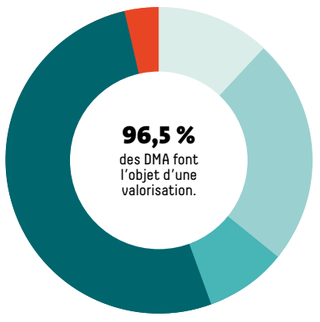

2024	2025	
12,5 %	12 %	*Compostage*
25,2 %	24,1 %	*Recyclage*
8,5 %	8,5 %	*Valorisation B.T.P. (gravats)*
51 %	51,9 %	*Valorisation énergétique*
2,8 %	3,5 %	*Stockage*

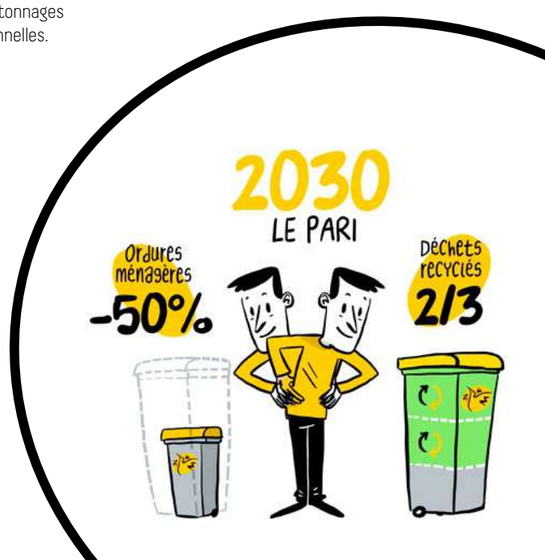

Les finances

Coût de fonctionnement par habitant :

169€ POUR 414 kg

DE DÉCHETS PRODUITS PAR HABITANT.

78 € pour la collecte

62 € pour le traitement

29 € pour les déchèteries (réception et traitement)

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2023	2024	2025	Delta 24/25 €	Delta 24/25 %
1. Prévention, communication et animation	-2 352 977	-2 708 177	**-2 704 492**	3 684	-0,1 %
2. Fonctionnement Collecte Porte-à-Porte	-25 902 558	-27 114 292	**-27 140 942**	-26 650	0,1 %
3. Fonctionnement Collecte du Verre	-675 721	-671 305	**-716 184**	-44 879	6,7 %
4. Fonctionnement Déchèteries	-15 107 331	-13 962 389	**-12 625 205**	2 482 126	-16,4 %
5. Fonctionnement - Installations de traitement	-20 042 209	-22 858 935	**-22 133 649**	725 285	-3,2 %
6. Dotations aux amortissements	-4 997 158	-5 290 093	**-10 418 417**	-5 128 324	96,9 %
7. Frais financiers	-375 448	-1 069 140	**-1 288 877**	-219 737	20,6 %
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (inclus MS, structure et amortissements)	**-69 453 403**	**-73 674 331**	**-77 027 767**	**-3 353 436**	**4,6 %**

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

	2023	2024	2025	Delta 24/25 €	Delta 24/25 %
1. Eco organismes (CITEO, Ecomaison, Ecologic, Refashion, ...)	4 209 204	4 254 735	**4 641 652**	386 917	9,1 %
2. Matériaux	1 827 590	2 028 435	**1 768 529**	-259 905	-12,8 %
3. Chaleur et électricité	5 245 219	5 924 450	**5 165 828**	-758 622	-12,8 %
4. Subventions (CITEO)	19 400	58 915	**717 531**	658 617	1117,9 %
5. Partenariats entre collectivités ou avec des sociétés privées	2 471 531	1 849 797	**941 880**	-907 917	-49,1 %
6. Redevances d'Utilisation de l'Ouvrage UIVE (RUO)	124 768	140 666	**163 920**	23 254	16,5 %
7. Divers	384 883	963 918	**387 355**	-576 563	-59,8 %
8. Redevance spéciale	1 921 496	2 511 901	**2 897 727**	385 826	15,4 %
9. TEOM	59 745 847	62 366 486	**69 425 703**	7 059 217	11,3 %
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**75 949 938**	**80 099 302**	**86 110 127**	**6 010 825**	**7,5 %**
Solde (recettes - dépenses)	6 496 535	6 424 971	9 082 360	2 657 388	41,4 %

633 gros producteurs ont été redevables à la redevance spéciale en 2025.

NB : au-delà de 1320 litres par semaine et par flux de déchets, les professionnels, administrations et établissements communaux qui demandent la prise en charge de leurs déchets par la collectivité sont assujettis à la redevance spéciale. Cette redevance est calculée sur le volume des déchets réellement produit (nb de levées x volume).

LES COÛTS AIDÉS

	2023	2024	2025
Population Métropole	455 590 habitants	455 436 habitants	**456 596 habitants**
Charge globale de fonctionnement (hors conventions CSA3D)	-69 453 403 €	-73 674 331 €	-77 027 767 €
Coût global de fonctionnement par habitant (hors conventions CSA3D)	**-152 €**	**-162 €**	**-169 €**
Coût aidé de fonctionnement par habitant* (hors conventions CSA3D)	**-123 €**	**-129 €**	**-135 €**

NB : les dépenses et les recettes prises en compte sur le rapport annuel diffèrent du compte administratif de Grenoble Alpes Métropole. Les données ont été retraitées afin d'afficher un coût net pour l'année 2024. La différence correspond au retraitement des charges et recettes pour refléter au plus juste l'année d'exploitation et à la prise en compte des flux financiers liés aux conventions de vide de capacité.

* = ensemble des charges de fonctionnement moins les produits industriels (vente matériaux et énergie...), les soutiens des sociétés agrées et les aides.

LES INVESTISSEMENTS

	CA 2023	CA 2024	CA 2025
Collecte	2 029 888 €	1 360 189 €	**1 378 324 €**
Déchèterie	812 315 €	3 113 798 €	**5 027 769 €**
Traitement (dont 66 % d'APCP en 2025)	30 801 616 €	23 484 353 €	**16 070 064 €**
Locaux techniques / Véhicules	2 961 175 €	3 003 087 €	**3 228 135 €**
Prévention et pilotage	2 010 343 €	463 836 €	**112 592 €**
TOTAL DES INVESTISSEMENTS (hors compte de tiers)	**38 615 337 €**	**31 425 262 €**	**25 816 885 €**
REMBOURSEMENT CAPITAL DE LA DETTE	2 085 758 €	3 906 926 €	1 994 849 €
TOTAL DÉPENSES	**40 701 094 €**	**35 332 188 €**	**27 811 733 €**

Malgré des investissements importants pour la reconstruction des déchèteries, le budget d'investissement présente un creux : 2025 a été une année de préparation des gros travaux (site de compostage et nouvelle UIVE) qui vont engendrer entre 2027 et 2029 un pic important.

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE
04 76 59 59 59

Accueil du public :
1 place André Malraux à Grenoble

Adresse postale :
CS 50053, 38031 Grenoble Cedex 01
France

grenoblealpesmetropole.fr

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

Crédits photos 2026 : © Neo BZEZNIK / Grenoble Alpes Métropole Auriane Poillet / Ville de Grenoble Clara Goubault / Grenoblealpesmétropole. Mai 2026. Document imprimé sur papier recyclé. Just Happiness